



Commission Jeunes

Paris, le 21 juin 2010

Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs,

Les écoles de course d'orientation sont le premier niveau d'accueil des jeunes et doivent, à ce titre, assurer une formation de qualité qui sera éventuellement un élément déclencheur d'une dynamique profitable à tous.

Cette démarche se veut progressive. Il s'agit de permettre une mise à niveau sur quatre ans des critères et des modalités de labellisation. Comme vous avez pu le remarquer, le règlement sportif évolue dans ce sens, notamment sur le CFC.

La labellisation des écoles d'orientation se fait sur trois niveaux en corrélation avec trois niveaux d'accueil.

Il est fondamental de s'attacher en priorité à la mise en place du premier niveau : **école déclarée**, dont les conditions sont les suivantes :

- 6 jeunes licenciés,
- un éducateur titulaire du diplôme d'animateur
- une programmation libre avec un minimum de 20 séances par an (en demi-journées d'initiation ou d'entraînement et de stages)

Pour la fédération, il s'agit de préparer et d'identifier largement les lieux d'accueil afin de proposer de nombreuses structures à ce nouveau public « Jeunes ». L'offre du **pass'O jeunes** (licence gratuite) en 2011 durant les journées **O'record**, doit permettre d'attirer les jeunes qu'il faudra absolument fidéliser par un accueil de qualité. Il sera primordial de multiplier aussi les offres de formation d'animateurs.

Les trois niveaux seront progressivement exigés en accord avec le règlement sportif afin de mieux structurer les clubs dans l'accueil des jeunes et de valider leur niveau de participation pour le CFC. Ainsi, le règlement du CFC tiendra compte de la politique en faveur des jeunes et évoluera selon les critères suivants :

- Les équipes de Nationale 1 devront posséder une école de CO déclarée au dernier trimestre 2010 pour le CFC 2011
- Les équipes de Nationale 2 devront posséder une école de CO déclarée au dernier trimestre 2012 pour le CFC 2013.

Les modalités d'enregistrement des écoles de course d'orientation sont les suivantes :

- **Le dépôt du dossier** devra s'effectuer **avant le 15 Octobre de la saison sportive précédente**. Le dossier est téléchargeable sur le site fédéral.
- **les écoles déclarées** « qui fonctionnent » seront identifiées par les ligues puis référencées par la FFCO.

La proposition des structures de niveau 2 et 3 seront validées en comité directeur du mois de Décembre.

Nous restons disponibles pour toutes informations complémentaires.

En espérant vous avoir convaincu de l'intérêt commun d'un tel projet en faveur des jeunes, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, nos respectueuses salutations.

Pascal Larminach
Président de la Commission Jeunes FFCO
pascal.larminach@ffcorientation.fr

